

L'idéologie des conventions : la troisième voie

Bruno Amable et Stefano Palombarini

10 Mai 2004

Selon Eve Chiapello [2004] (EC), « [l]e fait de préférer une conception [de l'idéologie] plutôt qu'une autre à un moment donné nous informe autant, si ce n'est plus, sur l'état de celui qui regarde l'agencement [...] que sur l'agencement lui-même » (p.11). La tentation donc est forte, en écrivant ce commentaire, de prendre au sérieux l'indication de l'auteur et de se demander ce que la vision de l'idéologie proposée dans son article nous permet de comprendre du regard que porte EC sur la réalité sociale.

Nous aurions ainsi la possibilité de saisir pourquoi, après avoir renoncé à « faire un panorama complet rendant compte des nuances [ou] de l'évolution de la pensée des différents auteurs cités » (p.1), EC choisit d'opposer deux visions polaires de l'idéologie, opposition qui structure toute son analyse. Bien sûr, il aurait été possible de fonder notre critique sur des bases différentes, en contestant que la « polarisation des conceptions de l'idéologie » que dessine EC soit vraiment pertinente. Par exemple, l'idée que dans la « tradition marxiste » l'idéologie est considérée comme un voile superflu, pure superstructure, dissimulation, fausse conscience dont les prolétaires n'auraient qu'à se débarrasser, peut se révéler quelque peu gênante : la « tradition marxiste » est en effet bien hétérogène, mais si une chose peut être dite sur l'idéologie, c'est qu'elle est considérée (sauf dans ce que Gramsci qualifiait de « matérialisme vulgaire ») comme un élément nécessaire et fondateur d'une structure. De même, l'idée que dans la tradition marxiste « la représentation formée depuis le prolétariat [soit] plus vraie que celle formée depuis la bourgeoisie » (p.3) apparaît assez caricaturale. Mais nous arrêterons ici ce type de remarques, car EC serait sinon en droit d'en conclure que nous avons choisi d'entrer en « régime de dispute » avec son travail.

Prenons donc le pari de raisonner sur la base de la conceptualisation avancée dans l'article et demandons-nous pourquoi EC choisit, parmi toutes les analyses théoriques du concept d'idéologie, d'en considérer deux qu'elle qualifie d'opposées : l'« idéologie-distorsion » et l'« idéologie-intégration ». La réponse se trouve probablement dans la symétrie avec les deux « régimes d'action » par lesquels « les personnes peuvent entrer en relation avec des agencements sociaux » (p. 11) : les régimes « de dispute » et « de paix » (Boltanski [1990], cité par EC). Ainsi, c'est le régime d'action qui fonde la vision de l'idéologie : « c'est la même production symbolique qui est considérée par le premier salarié [en régie de révolte] comme une idéologie-distorsion et par le deuxième [en situation de paix] comme une idéologie-intégration » (p.12). Un tenant de l'« idéologie au sens marxiste » pourrait objecter qu'il serait paradoxal de considérer que la vision de l'idéologie des « personnes » résume intégralement le rôle joué par l'idéologie dans la structure sociale. Et que justement l'idéologie-distorsion joue efficacement son rôle lorsque, étant perçue comme idéologie-intégration, elle pousse les agents à choisir d'être « en paix » avec la réalité. Cette fonction de l'idéologie est d'ailleurs reconnue par P. Ricoeur, lequel exerce une influence majeure non seulement sur EC mais aussi sur de nombreux auteurs se réclamant de l'économie des conventions. Selon EC notamment, Ricoeur, s'inspirant de Max Weber, intercalerait entre les deux conceptions précédemment mentionnées, intégration et distorsion, une troisième : celle de légitimation. On pourrait surtout retrouver l'influence de Max Weber chez Pierre Bourdieu, pour qui, effectivement, la fonction de légitimation des systèmes symboliques renforce les mécanismes de domination et maintient les dominés à leur place. Pour Bourdieu, « la correspondance entre structures sociales et structures mentales remplit des fonctions politiques. Les systèmes symboliques ne sont pas simplement des instruments de connaissance ; ils sont aussi des *instruments de domination* (des idéologies dans le lexique de Marx et des théodicées dans celui de Weber) »

(Wacquant [1992] p.21). Et les mécanismes de domination ne sont pas nécessairement « conscients » : les agents engagent un « ensemble de présupposés fondamentaux, pré-réflexifs [...] par le simple fait de prendre le monde comme allant de soi, c'est-à-dire comme il est, et de le trouver naturel parce qu'ils lui appliquent des structures cognitives qui sont issues des structures mêmes de ce monde » (Bourdieu [1992] p.143).

Mais une telle perspective est inacceptable pour EC et pour le courant théorique auquel elle appartient, l'économie des conventions. Car, pour l'accepter, il faudrait supposer une rupture entre la pensée « savante » et la pensée « engagée » ; alors que pour EC (comme pour Boltanski, l'ensemble de l'Economie des conventions et bien d'autres approches qui prônent le « retour du sens » en sciences sociales) les dominés « ont les mêmes capacités critiques que le critique ou le scientifique social » (p.22). Par conséquent, tant que les agents considèrent un rapport de domination comme justifié, ce rapport est juste ; et il n'appartient pas aux chercheurs d'affirmer le contraire.

De façon cohérente avec cette épistémologie, EC considère ainsi que le chercheur, tout comme les agents, peut être « en paix » ou « en dispute » avec la réalité. Dans le premier cas, le travail du chercheur consistera à faire « une *description compréhensive* [de son objet] confinant à une position de suspension du jugement » (EC p.12, *souligné* par nous), alors que le deuxième cas correspondra à une attitude critique. La critique prend parti, pour un camp ou pour l'autre, et utilise l'accusation d'idéologie-distorsion à l'encontre du camp adverse. Ce serait, d'après EC, la position de « la sociologie critique, notamment marxienne et bourdieusienne » (p.12). Dans la dispute, nous dit EC, les parties en conflit s'accusent réciproquement d'utiliser des arguments *idéologiques* pour cacher leurs intentions et objectifs véritables. Le chercheur qui rentre dans la dispute choisit donc son camp et désigne les arguments du camp adversaire comme distorsion par rapport à la réalité. Soit dit au passage, cette vision de l'idéologie comme *mauvaise foi* n'a pratiquement aucun rapport avec les analyses de Marx ou Bourdieu ; car pour ces auteurs, l'idéologie structure aussi bien la pensée des dominés que des dominants. Que EC, comme l'économie des conventions, rejette en bloc les approches « nietzchéo-marxistes » parce qu'elles nient la pleine liberté et autonomie du Sujet agissant, soit. Mais EC nous semble aller au-delà, car elle donne la sensation de ne pas pouvoir concevoir d'autres visions théoriques de l'action individuelle que la sienne : si certaines analyses font référence à une conception de l'idéologie comme distorsion, c'est qu'elles doivent parler d'un discours consciemment mensonger.

Puisque nous avons accepté de regarder les choses du point de vue d'EC, passons. Il reste qu'il est difficile de comprendre le raisonnement proposé dans l'article. Car, nous dit EC, ce sont les courants théoriques décidés à rentrer dans les disputes qui mobilisent le concept d'idéologie-distorsion, le concept alternatif (l'idéologie-intégration) étant réservé aux chercheurs « en paix ». Mais comment, une fois rentré dans la dispute, le sociologue marxiste ou bourdieusien va-t-il qualifier les arguments mobilisés par le camp qu'il veut défendre ? Nous avouons ne pas avoir compris la réponse d'EC.

La position pacifiée serait en revanche celle des « interactionnistes », de la « sociologie critique développée au sein du Groupe de Sociologie Politique et Morale » et de « l'économie des conventions ». EC est explicite sur ce que signifie pour un chercheur confronté par exemple à un conflit du travail, se retrouver en « régime de paix » avec la réalité : « il pourrait produire une description à plat des conventions d'équivalence mises en cause, et de l'idéologie-cadre au sein de laquelle s'organise la dispute sans décider de la valeur à accorder à celle-ci » (souligné, comme dorénavant, par nous, p.12). Décrire les arguments des uns et des autres, sans prendre partie et surtout sans en proposer une analyse critique. Beau programme (!) que cependant EC abandonne dans la deuxième partie de son article, celle consacrée aux épreuves de justice.

EC revendique alors une extension du programme de l'économie des conventions, qui ne serait plus limitée à la posture de paix, à la description à plat et donc à l'idéologie-

intégration, mais qui ambitionnerait une intégration des deux conceptions de l'idéologie, suivant la ligne de Ricoeur précédemment évoquée. Une intégration qui n'a pas pour seul but la « description compréhensive » de ce qui se passe, mais – et cela apparaît de plus en plus évident lorsqu'on avance dans la lecture de l'article – de contribuer à séparer les bons arguments utilisés par les acteurs (ceux qui correspondent véritablement à leur vision du bien : l'idéologie-intégration) des mauvais (les arguments de mauvaise foi : l'idéologie-distorsion). On comprend très vite que cette « intégration » ne se fait pas sur un pied d'égalité : l'idéologie-distorsion est considérée comme « l'une des conséquences, ou l'une des pathologies, de la conception de l'idéologie-intégration ou culturaliste » (p.9). Des deux termes, intégration et distorsion, c'est le premier qui est privilégié ; EC, comme sans doute Ricoeur entraînant à sa suite l'économie des conventions, favorise la « paix » par rapport à la « dispute ». Et lorsque, suivant une (jeune) tradition anti-bourdieuisme¹ de l'économie des conventions, EC adresse à Pierre Bourdieu le reproche de « en fait [...] réactualiser la conception-distorsion au détriment de la conception culturaliste », nous sommes tentés de lui retourner le reproche exactement inverse. La démarche est d'ailleurs explicite : il faut, écrit EC p.9 en présentant l'approche de Ricoeur dont elle se sent proche, « concevoir l'ordre social d'abord sans se référer à la hiérarchie ou au pouvoir », ce qui permet de définir la fonction d'intégration comme instituant cet ordre (fictif) et lui conférant une légitimité. Selon Ricoeur, l'idéologie-distorsion légitime les rapports de domination, les inégalités, alors que l'idéologie-intégration permet « d'interpréter des situations ne relevant pas de rapports de domination » (p.10). Mais Ricoeur va plus loin en posant que les dominants revendiquent systématiquement plus de légitimité (et plus de domination ?) que ce que les dominés sont prêts à leur accorder. L'idéologie-distorsion ne s'applique alors qu'au surplus, indu, de domination. Et plus qu'avec la théorie de la plus-value de Marx, c'est avec la théorie néo-classique que le parallèle devrait se faire. L'imperfection de la concurrence conduit à des rentes, des (sur)-profits indus, en comparaison avec la situation de concurrence parfaite qui donnerait, elle, une rémunération « normale », en quelque sorte « légitime ». Par conséquent, toute asymétrie n'est pas « illégitime ».

Nous débouchons ainsi sur le problème théorique central d'EC : comment séparer le légitime de l'illégitime sans retomber dans une tautologie ? Comment, donc, séparer l'idéologie-distorsion de l'idéologie-intégration ?

La réponse est dans les épreuves qui permettent de fonder un ordre entre les personnes. Le normativisme de la démarche d'EC (et de l'économie des conventions) est tout à fait explicite. Car « l'épreuve de grandeur [la référence est ici à Boltanski, Thévenot [1991]] est l'idéal de l'épreuve parfaitement juste vers lequel sont censées tendre les épreuves prétendant à la légitimité » (p.14), bien qu'« une épreuve absolument impeccable [soit] d'ailleurs une impossibilité logique » (p.14). Les épreuves du monde réel peuvent être considérées comme des épreuves de force ; cependant, « un certain nombre d'entre elles, visant à la légitimité, tendent être clarifiées, organisées, et réglementées, de façon à se rapprocher de l'idéal de l'épreuve de grandeur. Dans le cas le plus favorable, on parlera d'épreuves *instituées* (comme le sont, par exemple, les élections politiques, les examens scolaires, les épreuves sportives, les négociations paritaires entre partenaires sociaux), définies et reconnues comme telles. » (p.15). C'est donc la justesse *objective* des épreuves de grandeur qui permettra de trancher la question de la frontière de la légitimité et, par voie de conséquence, celle de la séparation entre idéologie-distorsion et idéologie-intégration (« la nature des épreuves effectivement en cause détermine le degré effectif de distorsion à l'œuvre », p. 18). Mais cette « solution » est curieuse. Même si on postule une référence de légitimité parfaite, les épreuves concrètes ne seront légitimes que si on observe un accord sur leur déroulement. Cet accord se fera à l'évidence sous l'influence de l'idéologie. On

¹ On sait que Pierre Bourdieu cherchait à dépasser les oppositions binaires du type individualisme/holisme, conscient/inconscient, subjectivisme/objectivisme, etc. A certains égards, on peut dire la même chose de certains travaux de l'économie des conventions, qui tentent de prendre le même chemin que Pierre Bourdieu, mais dans la direction exactement opposée. Là où PB pose en premier le moment objectiviste, l'EC pose le moment subjectivisme, etc. On trouvera plus sur ce thème dans Amable et Palombarini [2004].

perçoit alors le caractère circulaire de la « solution » d'EC. Les agents sont en régime de paix si les épreuves sont considérées justes, mais on pourrait aussi affirmer qu'ils auront tendance à ne pas contester les épreuves s'ils sont en paix avec la réalité. Le point d'ancrage que trouve EC pour rompre cette circularité (la « nature » de l'épreuve) n'en est pas un. L'épreuve « absolument impeccable » est celle qui attribue l'état de « grand » de façon cohérente avec la vision du bien dont sont porteurs les agents. Or, l'économie des conventions nous dit que la pluralité des visions du bien caractérise les rapports interindividuels et même l'individu singulier. Si le salarié et le patron « en dispute » ne partagent pas la même vision du bien, que devient l'idéal de l'épreuve parfaite ? Une mesure « objective » de la productivité est une épreuve parfaite pour un entrepreneur qui doit décider s'il renouvelle un contrat de travail, et qui fait référence, supposons, à la « cité industrielle » ; la même mesure de productivité constituera en revanche une épreuve arbitraire pour le salarié s'il se réfère à une autre cité. L'épreuve n'est donc ni parfaite ni imparfaite « par nature », mais seulement par rapport au monde dans lequel on se situe. On retrouve ici un problème théorique majeur, celui de la formation des compromis entre visions du monde différentes, qui caractérise toute la construction théorique de l'économie des conventions et que nous avons longuement discuté ailleurs (Amable, Palombarini [2003], [2004]). L'épreuve « impeccable » dont nous parle EC est concevable seulement si l'on oublie la pluralité des visions du bien, laquelle constitue pourtant une des hypothèses fondatrices de l'économie des conventions.

Un problème supplémentaire se pose aux chercheurs qui, comme EC, se proposent de ne pas prendre partie aux disputes tout en se dotant de la possibilité d'évaluer la justesse d'une épreuve. Car un tel sentier paraît conduire directement à la position de surplomb par rapport à la réalité que l'économie des conventions reproche avec plus de force que de raison aux approches holistes, et obligerait EC à reconnaître une rupture entre la pensée savante et la pensée engagée. Mais pour EC (et pour l'économie des conventions en général) un tel aboutissement serait malencontreux : « en ce qui concerne le rapport entre le régime cognitif (et notamment le choix d'une définition de l'idéologie) et le régime d'action, les analyses scientifiques ne se différencient guère des analyses que produisent les acteurs non sociologues engagés de la situation » (p.13). EC devrait alors admettre que, tout comme pour les agents, l'idéologie du chercheur ne peut que conditionner son évaluation de la justesse d'une épreuve, ce qui complique davantage le problème que l'épreuve devrait résoudre. On pourrait aller plus loin. Si l'on veut être cohérent avec l'épistémologie d'EC, il faut bien reconnaître que l'exigence d'épreuves « justes » au fondement des inégalités, condition pour être « en paix » avec la réalité, est elle-même enracinée dans une vision spécifique du monde et du bien, bref dans une certaine idéologie (au sens « positif » du terme) ; donc dans l'idéologie d'EC et de l'économie des conventions. Rien n'assure que dans la réalité les acteurs partageront une telle vision du monde, et donc une telle exigence : au contraire, ils pourraient accuser l'argumentation d'EC – une inégalité est légitime si elle est fondée sur une épreuve « impeccable »² - d'être purement idéologique (au sens « négatif » du terme). Le monde « idéal » dans lequel on pourrait avoir des épreuves à la fois impeccables et incontestées (et dans lequel, par conséquent, on retrouverait seulement de l'inégalité à la fois bien fondée et légitime) ne présuppose pas simplement la résolution préalable de tout conflit idéologique : il faudrait que les agents partagent la même idéologie que EC. Or, ce monde idéal (heureusement ou malheureusement) est loin d'être celui dans lequel nous vivons. Par conséquent, la théorie, celle de EC ou de l'économie des conventions, n'a pas grande chose à dire sur la réalité, sinon que, pour reprendre une formule du professeur Favereau (Favereau [2004]) : « tout est possible ». On comprend alors qu'au chercheur qui fait référence à l'économie des conventions ne reste, lorsqu'il s'occupe d'événements réels, que d'en faire, selon les mots d'EC, une « description à plat ».

² C'est-à-dire parfaite. Mais comme la perfection n'est pas de ce monde... Rappelons l'étymologie du mot impeccable : *peccare* (pécher) qui renvoie à ses usages religieux ; est impeccable qui est incapable de pécher.

Comme nous l'avons rappelé au début de cette réponse, EC nous en avait prévenu : « [J]e fait de préférer une conception [de l'idéologie] plutôt qu'une autre à un moment donné nous informe autant, si ce n'est plus, sur l'état de celui qui regarde l'agencement [...] que sur l'agencement lui-même ». En effet : son article nous informe davantage sur l'idéologie de l'économie des conventions que sur celle des acteurs du monde réel. Dans le monde « idéal » d'EC, les asymétries de pouvoir respecteraient le résultat d'épreuves impeccables, la reconnaissance de la « grandeur » des acteurs refléterait correctement leur « mérite ». Tout comme l'idéologie-distorsion, l'épreuve de force ne trouve pas sa place dans ce monde idéal : elle fait bien partie de la réalité, mais est considérée comme une *pathologie*. La critique opère ainsi « en dévoilant les forces là où on espérait tendre vers la justice ». Il serait malvenu de demander à EC de dévoiler qui se cache ici derrière l'impersonnel : ce sont les conventionnalistes et les personnes qui animent leur monde idéal qui (« au lieu de se replier sur un calcul égoïste », Eymard-Duvernay et alii [2003] p.13) ont envie avant tout de justice.

Lorsqu'il s'intéresse à la réalité, le chercheur conventionnaliste, si l'on suit EC, oscille donc entre la « description à plat » et l'exigence *morale* de distinguer dans les inégalités la part bien fondée de celle qui relève de l'« excès de pouvoir ». C'est justement le fondement éthique plus qu'analytique de la démarche qui permet de contourner la question, que d'autres pourraient estimer décisive, de savoir si cette exigence morale est partagée, au-delà du chercheur conventionnaliste et des personnes de son monde idéal, aussi par les acteurs du monde réel (dans lequel, bien sûr, « il y a des crapules »³ et « tout peut arriver » : mais là n'est pas le problème pour l'économie des conventions). Il reste que trouver un équilibre entre description à plat et évaluation normative de la réalité n'est pas exercice facile. Au point que EC donne le sentiment d'avoir oublié son hypothèse de départ lorsqu'il s'agit d'opposer la « critique réformiste » à la « critique radicale ». La première, nous dit EC, a pour but de « tendre les épreuves », alors que la deuxième rejette les épreuves en refusant totalement « l'idéologie-intégration qui [les] fonde » (p.17). Ce passage est incohérent avec la conceptualisation d'EC. Rappelons-nous qu'une épreuve n'est impeccable qu'en référence à une définition déterminée du bien. Si l'attitude « réformiste » consiste à corriger l'épreuve tout en acceptant la vision du monde qu'elle sert, l'attitude « radicale » signale précisément qu'on est rentré « en dispute » avec la réalité ou, plus précisément, avec la définition du bien commun qui y domine (et sur la base de laquelle est défini et attribué l'état de « grand »). Au moment où les agents « en dispute » contestent une telle vision du bien et « sortent » de la cité, ils ne reconnaissent plus à l'idéologie (c'est-à-dire au discours de ceux qui sont restés à l'intérieur de la cité) la fonction d'intégration, mais celle de distorsion. Aux yeux des critiques « radicaux », il n'y a donc *aucune* idéologie-intégration, mais seulement de l'idéologie-distorsion au fondement de l'épreuve. EC devrait alors admettre qu'une critique radicale répandue viderait complètement de contenu la critique réformiste (qui n'a un sens qu'à condition de se retrouver en présence d'acteurs qui ne contestent pas la définition de l'état de « grand » mais seulement les modalités précises de son attribution). L'ambition morale d'EC paraît ici s'imposer aux exigences de la description à plat. Et en effet, l'auteur nous dit ouvertement que, dans l'ouvrage signé avec L. Boltanski (Boltanski et Chiapello [1999]), « [l']approche fondée sur la généralisation à tous les êtres humains des capacités critiques ainsi que sur la notion d'épreuve nous empêcha de traiter l'esprit du capitalisme comme un masque mais nous permit néanmoins d'en dénoncer les effets que nous jugions indésirables en pointant notamment les nouvelles épreuves du monde du travail non codifiées, non réglementées et donc se présentant idéologiquement comme des épreuves de grandeur tout en étant bien plutôt des épreuves de force » (p.20).

Voilà donc ce que nous dit la vision de l'idéologie proposée dans l'article sur l'« état » de EC et aussi, croît-on comprendre, de L. Boltanski (LB) et de l'économie des conventions. Peu importe le niveau d'inégalité qui caractérise la réalité, l'essentiel est qu'il corresponde à

³ Expression utilisée au cours du séminaire FORUM du 23 octobre 2003 (Université Paris X, Nanterre) par le professeur Favereau pour évoquer la réalité et les écarts entre celle-ci et la construction théorique de l'économie des conventions.

la justice, c'est-à-dire à ce que les acteurs considèrent comme juste. L'idéal vers lequel il faudrait tendre n'est pas celui de l'égalité des situations, mais celui de la « garantie d'égalité des chances » (EC, p.21). Un monde dans lequel personne n'aurait plus rien à redire, y compris sur les rapports de domination qu'il subit. Le capitalisme ne peut guère être critiqué en tant que système producteur d'inégalités, mais seulement dans la mesure où il produit de l'inégalité mal fondée. EC ne critique pas le pouvoir, mais l'excès de pouvoir, non le capitalisme, mais le mauvais capitalisme, non la domination, mais la domination usurpée. On a donc glissé progressivement de l'analyse de l'idéologie à la promotion d'une idéologie particulière, un discours dans lequel les instruments d'analyse de la réalité deviennent inséparables des jugements de valeur du chercheur⁴.

Puisque l'acceptation de la position épistémologique d'EC nous a amenés à discuter de sa relation (et de celle de LB, de l'Economie des conventions etc.) avec les « agencements sociaux », on nous permettra de terminer ce commentaire par une annotation directement politique. Car nous ne pensons pas être les seuls à reconnaître dans la position soutenue dans l'article, et en particulier dans le privilège donné à l'« égalité des chances » sur l'égalité des situations, l'écho de la troisième voie de Tony Blair⁵. La troisième voie et l'approche de EC, ou plus généralement de l'économie des conventions, ont ceci en commun qu'elles nous proposent un idéal politique qui intègre l'inégalité, mais à condition que celle-ci soit bien fondée ; un idéal dans lequel l'« acceptation raisonnée de la domination fondée sur une évaluation du mérite (de la « grandeur ») » (p.16) des dominants, puisse faire en sorte que les dominés soient « en paix » avec la réalité. L'horizon idéal de l'égalité des résultats, qui était celui de la gauche marxiste mais aussi, rappelons-le, de la social-démocratie, devient ainsi le souvenir d'une époque révolue, et connote aujourd'hui une « vieille gauche » en retard sur la modernité. Disons-le clairement : ce n'est pas parce que nous sommes en « régime de dispute » avec la réalité, mais simplement parce nous restons attachés à ce vieil idéal, que la position *politique* (et non pas éthique) défendue par EC nous paraît devoir être critiquée.

Références

- Amable B. et S. Palombarini [2003] Une approche néo-réaliste de l'économie politique. Papier présenté au colloque « conventions », Paris La Défense, 11-13 décembre.
- Amable B. et S. Palombarini [2004] L'économie politique n'est pas une science morale. Manuscrit.
- Boltanski L. [1990] « Ce dont les gens sont capables », dans : *L'amour et la justice comme compétences*, Paris : Métailié, pp. 15-134.
- Boltanski L. et E. Chiapello [1999] *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard, Paris.
- Boltanski L. et L. Thévenot [1991] *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.

⁴ Une telle confusion entre analyse positive et évaluation normative n'est pas chose nouvelle pour qui connaît l'économie des conventions. Même si le professeur Favereau trouve cela impossible (Favereau [2004]), cette confusion est revendiquée dans certains ouvrages fondateurs de l'école (voir Amable, Palombarini [2004]).

⁵ C'est peut être anecdotique, mais il est intéressant de comparer la façon avec laquelle EC liquide le concept de violence symbolique de P. Bourdieu à celle utilisée par le maître à penser de la troisième voie, A. Giddens. « Il faut en effet s'interroger – écrit EC - sur la pertinence d'un concept analytique lorsque celui-ci permet de tout décrire comme celui de violence symbolique qui se niche par définition au cœur de l'action humaine toujours « symboliquement médiée » et donc toujours « symboliquement violente » » (p. 8). Quant à Giddens, « as with Pierre Bourdieu's idea of 'symbolic violence', the point is to apply the concept of violence to a wide variety of forms of oppression which people might suffer, and thereby to relate it to general criteria of social justice. The problem with such notions is that they make an already very widespread phenomenon ever-present.» (Giddens [1994], p.231).

Bourdieu P. avec L.J.D. Wacquant [1992] *Réponses*. Seuil, Paris.

Chiapello E [2004] La double nature de l'idéologie. Manuscrit soumis à *l'Année de la Régulation*.

Eymard-Duvernay F., O. Favereau, A. Orléan, R. Salais et L. Thévenot [2003] Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques, sociales et politiques. Papier préparé pour le colloque 11-13 décembre.

Favereau O. [2004] Notes sur la critique de l'économie des conventions dans « une approche néo-réaliste de l'économie politique » (1ère partie) Version du 19 novembre 2003 présentée au colloque des 11-13 décembre par B. Amable et S. Palombarini

Giddens A. [1994] : *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Polity Press, Cambridge.

Wacquant L.J.D. [1992] *Introduction* à P.Bourdieu avec L.J.D. Wacquant, *Réponses*, Seuil, Paris.